

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Prise en charge totale ou partielle des frais occasionnés tels que l'intervention d'une aide à domicile, des portages de repas, aides techniques pour l'amélioration de l'habitat...



Infos pratiques

Dossier et renseignements auprès du CCAS ou auprès du Point Conseil 3ème âge (service du Conseil départemental).

Tél. 01 34 33 50 32